

**BOIS DE CONSTRUCTION EN PAQUETS DE 8 PL. DE LONG OU PLUS SUR
WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES ET SANGLES D'ARRIMAGE EN
POLYESTER TRAITÉ AU PVC**

ACFC 15068 (suite)
Nouveau-09-1998

Arti- cle	Nombre de pièces	Description
A		Vacant
B	2 par paquet de 14 pi de long ou moins, 3 par paquet de plus de 14 pi.	Pièce d'appui: pièces de bois de construction d'un minimum de 1 ½ po sur 3 ½ po. Leur largeur doit être au moins 1 po plus large que la hauteur. La longueur des pièces doit dépasser la largeur des paquets mais ne doit pas dépasser les côtés du wagon. La longueur des pièces doit être égale à la largeur des paquets si elles y sont liées par des liens de cerclage (article D).
C	2 par paquet de 14 pi de long ou moins, 3 par paquet de plus de 14 ft.	Séparateurs: bois de construction mesurant au moins 1 ½ po sur 3 ½ po. Leur largeur doit être au moins 1 po plus large que la hauteur. Leur longueur doit être égale à la largeur de chaque paquet et doivent être d'une seule pièce. Ils peuvent aussi être liés aux paquets à l'aide de lien de cerclage (article D).
D	2 par paquet de 14 pi de long ou moins, 3 par paquet de plus de 14 pi	Liens de cerclage des paquets: feuillard haute résistance ou du fil d'acier ayant une résistance minimale à la rupture de 2 000 lb. Placer un lien à environ au quart de la longueur de chaque extrémité des paquets.
E	Minimum de 3 pour chacun des paquets de la couche du haut.	Sangles d'arrimage : sangles en polyester traité au PVC de 4 po de largeur ayant une résistance minimale à la rupture de 20 000 lbs. Les sangles doivent être attachées sur un côté du wagon, passées par-dessus le chargement, à travers les rouleaux de guidage situés dans le plancher du wagon et ensuite fixées au treuil. Les sangles doivent être bien tendues contre les deux côtés du chargement y compris les couches du bas. Toutes les sangles doivent être utilisées. Pour tendre les sangles, se servir d'une barre de 42 po afin d'obtenir une tension adéquate. Voir le graphique "VUE ARRIÈRE" pour la mise en place des sangles d'arrimage.

**BOIS DE CONSTRUCTION EN PAQUETS DE 8 PI. DE LONG OU PLUS SUR
WAGONS PLATS À PAROIS DE BOUT FIXES ET SANGLES D'ARRIMAGE EN
POLYESTER TRAITÉ AU PVC**

ACFC 15068 (conclusion)
Nouveau-09-1998

Nota:

1. Il est interdit de charger des paquets contenant des pièces de longueur différentes sur la couche du haut.
2. Dans le cas d'un chargement de quatre paquets de hauteur, les creux sont interdits entre le chargement et les parois de bout, au niveau de la couche du bas ou dans la troisième. Pour les chargements de cinq paquets de hauteur, les creux sont interdits au niveau de la couche du bas, de la troisième et de la quatrième. Sur la deuxième couche un creux maximal de 2 pi est permis à une ou aux deux extrémités. Les paquets du haut doivent être placés de façon que le creux soit réparti aux deux extrémités. Aucun creux n'est admis entre les paquets chargés côte-à-côte.
3. Tous les paquets finis doivent être composés de pièces de largeur et d'épaisseur égales; les côtés doivent présenter des faces à angles droits. Tous les paquets doivent être chargés avec leur extrémité plane dirigée vers le centre du wagon.
4. À moins d'être visée par une réglementation spécifique, l'utilisation des lattes d'espacement est facultative. Quand elles sont utilisées, elles doivent être d'une seule pièce, d'épaisseur uniforme et d'une longueur égale à la largeur du paquet.
5. Aucun creux n'est admis entre les paquets chargés côte-à-côte.
6. Les paquets ne doivent pas dépasser 34 po de haut.
7. Les paquets plus courts que 8 pi sont interdits.
8. Les écarts de longueur des pièces dans un même paquet ne doivent pas être plus de 2 pieds.
9. Lorsque le chargement se compose de paquets de diverses largeurs, les paquets les plus larges doivent être placés sur les couches du bas et les paquets plus étroits sur le dessus de sorte que les sangles d'arrimage (article E) puissent appuyer contre les côtés du chargement.

Voir les règles générales pour plus de détails.